



Superficie terrain suite remembrement

Par JJM

Bonjour,

Ma mère possède un terrain agricole dans le département du Bas-Rhin, celui-ci avait avant un remembrement, une superficie de 34,19 Ares et une classification de rendement agricole en "T1" pour toute la parcelle. Suite à ce remembrement la superficie est diminuée à 33,36 ares et plusieurs classifications de rendement agricole de T1; T2; T3;T4.

Cette diminution de superficie et de déclassification de rendement sont-ils normal ?

Merci pour votre aide, bien cordialement.

Par AGeorges

Bonjour JJM,

Tout remembrement peut avoir ses favorisés et ses défavorisés. Vous faites plutôt partie des seconds. Mais quand le remembrement est fait, c'est définitif et le cadastre à jour vaut bornage.

Cour de cassation, 3eme civ., 8 juin 1983.

Pour le classement en Tn, je ne sais pas à quoi cela peut correspondre. Un rendement agricole dépend de la nature des cultures qui y sont pratiquées, dans les classements que j'ai consultés, la lettre T n'est pas utilisée. En tous cas, rien ne dit que T1 vaut PLUS que T2 ! Ce peut être une autre nature de culture.